

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Courant

De : Hugues Bouffandeau <hugues.bouffandeau@gmail.com>

Date : 10/02/2020 15:31

Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de M. Jean-Pierre Grand, Commissaire Enquêteur

— Pièces jointes : —

Projet éolien Courant.docx

30 octets



Hugues Bouffandeau
28, rue de Chepniers
17330 COURANT

Objet : Ferme éolienne de la belle étoile

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Habitant de Courant/Chepniers, je suis résolument opposé au projet de la ferme éolienne de la belle étoile proposé en l'état par la société EnergieTeam sur la commune de Courant. Ce projet est partial, trompeur et incomplet. Il présente des risques évidents et se caractérise par son manque d'utilité collective.

Un projet illégitime

Le nord Saintonge, le voisinage de Courant est couvert par les parcs éoliens déjà en exploitation. Il suffit de gravir une colline pour s'en rendre compte : la saturation visuelle des paysages est déjà atteinte.

Par ailleurs la commune de Courant compte déjà un parc éolien, celui de « Courant-Nachamps » composé de 7 éoliennes et participe ainsi (en plus du déploiement de l'énergie solaire) à l'effort général de développement des énergies renouvelables. **L'installation d'un deuxième parc éolien sur la commune est incompréhensible**

Une démarche malhonnête et irrespectueuse des habitants

Afin de limiter les nuisances et l'impact visuel et sonore, la distance minimale de 500m entre l'installation éolienne et les habitations est spécifiée par un arrêté de 2011, pour des projets éoliens envisageant des mats d'une hauteur 80 à 100m (120 à 55m en bout de pales, diamètre jusqu'à 110 pour une zone balayée de 9500m²). Le Ministère de la transition écologique, sur son site internet (<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/eolien-terrestre>) donne la définition suivant de l'éolien terrestre :

Présentation de la technologie

En matière d'éolien on distingue tout d'abord les éoliennes posées à terre (dites terrestre ou « onshore ») de celles en mer (on parle alors d'éolien en mer ou « offshore »).

Une éolienne produit de l'énergie électrique à partir de l'énergie mécanique du vent. Fixées en haut du mât, les pales mises en rotation par le vent autour du moyeu entraînent directement ou non un générateur qui produit l'électricité. L'ensemble des éoliennes d'un parc sont raccordées entre elles puis au réseau électrique par l'intermédiaire d'un transformateur.

L'éolien terrestre est répandu en France ; allant généralement d'une puissance de 1,8 à 3MW les éoliennes terrestres installées ont des rotors mesurant entre 80 et 110 m de diamètre.

Caractéristiques d'une éolienne terrestre:

- Puissance : entre 1,8 et 3 MW
- Diamètre du rotor : entre 80 et 110 m
- Hauteur du mât : 80 à 100 m
- Hauteur totale : entre 120 et 155 m

Une éolienne de 2 MW produit en moyenne 4200 MWh par an, soit environ la consommation électrique moyenne de plus de 800 ménages français

Puissance moyenne d'un parc éolien : 10MW

Les éoliennes du projet de la belle étoile font 180m de hauteur et balayent chacune une zone de 14526m². Dans un souci de considérer les projets au cas par cas, et un minimum de respect pour les habitants voisins du projet, il convient d'éloigner les éoliennes des habitations d'une distance bien supérieure aux 500m minimum. **L'académie de médecine préconisait, dès 2006, une distance minimale de 1500m.** Le Sénat quant à lui, afin de faciliter le développement de la filière éolienne suggérait en 2015 une distance minimale de 1000m

S'agissant du projet de la ferme éolienne de la belle étoile, il est malhonnête d'envisager des distances de l'ordre de 700m entre les éoliennes et les habitations comme le propose de projet en page 242 de l'étude d'impact. Les Eoliennes E6 et E7 sont particulièrement trop proches de Courant/Chepniers et, de plus, localisées du côté sud du village alors même que les habitations sont orientées au sud.

En cela, **le positionnement actuelle de E6 et E7 est totalement inacceptable.** Le cas échéant, si un nouveau projet éolien doit voir le jour sur la commune de Courant, il sera indispensable de relocaliser les 2 éoliennes au Nord du bourg, où leur impact important est atténué.

Une étude incomplète, simpliste et désinvolte

Les dangers mortels que représentent les éoliennes pour les chauves-souris sont avérés. Or ces animaux d'une grande utilité sont présents à Courant.

Pourquoi le projet de la belle étoile n'exploite ni ne présente pas les analyses et les suivi de mortalité provoqué par le parc éolien de « Courant-Nachamps » ?

Le projet de la belle étoile suggère de comptabiliser les animaux morts, mais c'est insuffisant. A partir de quel niveau de mortalité, l'exploitation des éoliennes doit-elle être arrêtée ?

Au-delà du sujet essentiel de chiroptères, à partir de quel niveau de nuisances (environnements, médicales, visuelles...), selon quels protocoles de mesures, l'exploitation devra-t-elle être mise à l'arrêt ?

Sur ces questions précises le projet de la belle étoile est incomplet et témoigne de **l'indifférence du promoteur pour l'impact de son projet en exploitation** sur l'écosystème environnant, le voisinage et ses occupants.

Un projet subversif... et risqué pour les propriétaires fonciers partenaires du projet

Les projets éoliens dans notre région sont traités au cas par cas, portés les uns après les autres par des promoteurs comme Energie Team, sans coordination d'ensemble, sans harmonisation et sans limites.

En Saintonge le résultat hideux de ces investissements dont peu profitent, dont les retombes économique locales sont insignifiantes (voir négatives, s'agissant les prix de l'immobilier et du foncier), est visible pour tous, défigurant les paysages et compromettant la santé des habitants.

Par ailleurs **le montage financier du projet de la belle étoile pose des questions préoccupantes** pour les propriétaires des terrains d'implantation des éoliennes.

Une provision pour démantèlement de 378K Euros est prévue pour les 7 éoliennes du projet soit un peu plus de 50K Euros par éolienne. Ce montant est notoirement et largement insuffisant car le démantèlement d'une éolienne et la remise en état de son site semble se situer est estimé au minimum à 400K Euros par, donc au minimum 2.8M Euros pour l'ensemble du parc éolien en conditions économiques 2019.

Comme il est précisé dans le point 3.6 du fichier#3 de l'étude (« description de la demande ») le projet dispose d'un capital destiné seulement à subvenir aux investissements initiaux, ses charges d'exploitation étant couvertes par les revenus générés par la vente de l'électricité produite.

Dans ces conditions comment la société « Ferme éolienne de la belle étoile » serait-elle en mesure de subvenir intégralement aux coûts de démantèlement et remise en état ?

Le projet doit être en mesure de présenter plusieurs devis indépendants confirmant le montant de la provision démantèlement/remise en état envisagée. Ces devis doivent être rendus publics

Une étude bilancielle du projet « ferme éolienne de la belle étoile », sur l'ensemble de sa durée de vie » doit être rendue publique afin de **clarifier le point essentiel de solvabilité de la société à l'issue de la période d'exploitation**

En cas de défaut de la société « la belle étoile » à **qui incombe la charge financière des travaux de démantèlement / remise en état ?**

Le manque de clarté sur le sujet témoigne là encore d'une **désinvolture inacceptable de la part du promoteur**. Les réponses à ces questions, et la mise à disposition des éléments manquants est essentielle.

Un projet fallacieux et dérisoire

Ce projet éolien prétend contribuer au développement d'une énergie propre comme il est possible de le lire dans le document 4.5 « résumé non technique, compléments ». En page 9 il est affirmé qu'une éolienne produit en moyenne 12g Co2/kwh durant sa durée de vie. Il serait intéressant de connaître les détails du calcul aboutissant à ce chiffre trompeur.

Facilement, il est possible d'arriver à un tout autre résultat en posant quelques hypothèses simples et partagées pour mesurer simplement l'impact carbone de la fondation en béton d'une éolienne :

1/ Pour produire 1kg de ciment le CO2 émis est estimé à 0.644Kg (source <http://www.construction-carbone.fr/lecimentetsapartcarbone/>)

2/ 250Kg de ciment sont nécessaires pour fabriquer 1m3 de béton

3/ Le socle béton d'une éolienne du type « la belle étoile » mesure 24m de diamètre et 4m de haut, dont représente un volume de 1809m3

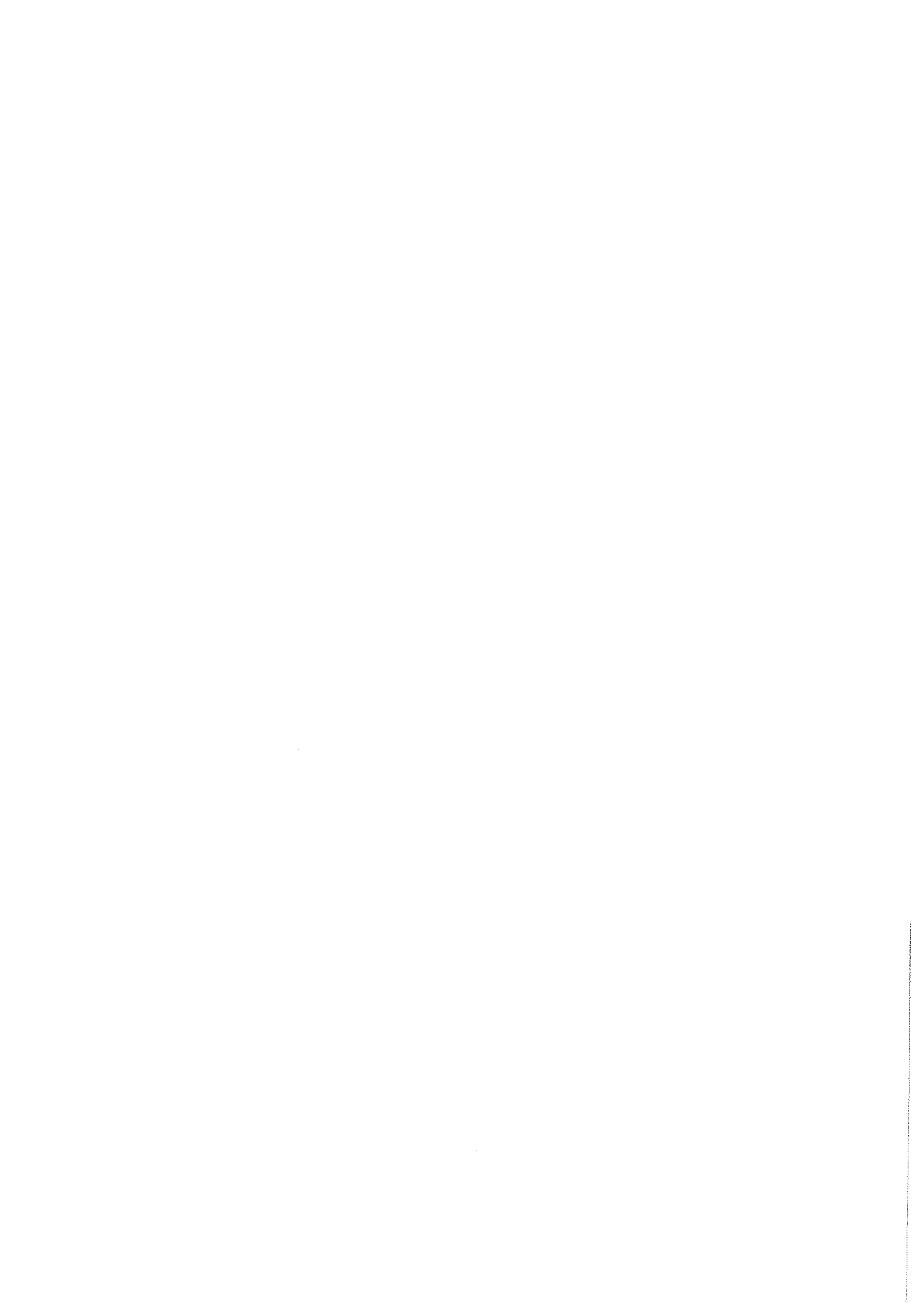
On peut ainsi déterminer le besoin en CO2 de la construction béton : 296,2 tonnes de CO2 pour une éolienne (soit 2073,2 tonnes CO2 pour l'ensemble du parc éolien de la belle étoile).

« la belle étoile » envisage une production annuelle d'électricité de 48300MWh donc sur une durée de vie de 15 ans : 724500MWh

Le rapport entre CO2 émis et production d'électricité ainsi calculé permet de déterminer une émission moyenne de 403Kg Co2/KWh (Pour être plus précis il conviendrait d'ajouter les CO2 nécessaires à la fabrication des treillis en acier des fondations non couverts par le calcul)

On est loin des 12 grammes mentionnés dans le rapport.

Il est ainsi mis en évidence que l'éolien, tel qu'il est promu par Energieteam, génère la production de gaz à effet de serre dans des quantités considérables. Et le volume modique de production de KWh de l'éolien ne permet pas de couvrir décemment l'investissement en Co2 de la construction.



Sujet : [INTERNET] Projet éolien commune de Courant
De : Florian Beauvarlet <florian.beauvarlet@gmail.com>
Date : 10/02/2020 16:05
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le préfet,

Je suis un habitant du hameau de Lusseau, limitrophe de la commune de Courant qui a pour projet d'implanter 7 nouvelles éoliennes.

Nous sommes déjà entourés par 7 éoliennes existantes qui, en plus de polluer le paysage de notre paisible hameau, provoquent des nuisances sonores et de nombreuses interférences au niveau du téléphone et de la télévision.

Le nouveau projet amènera une éolienne encore plus proche du hameau...

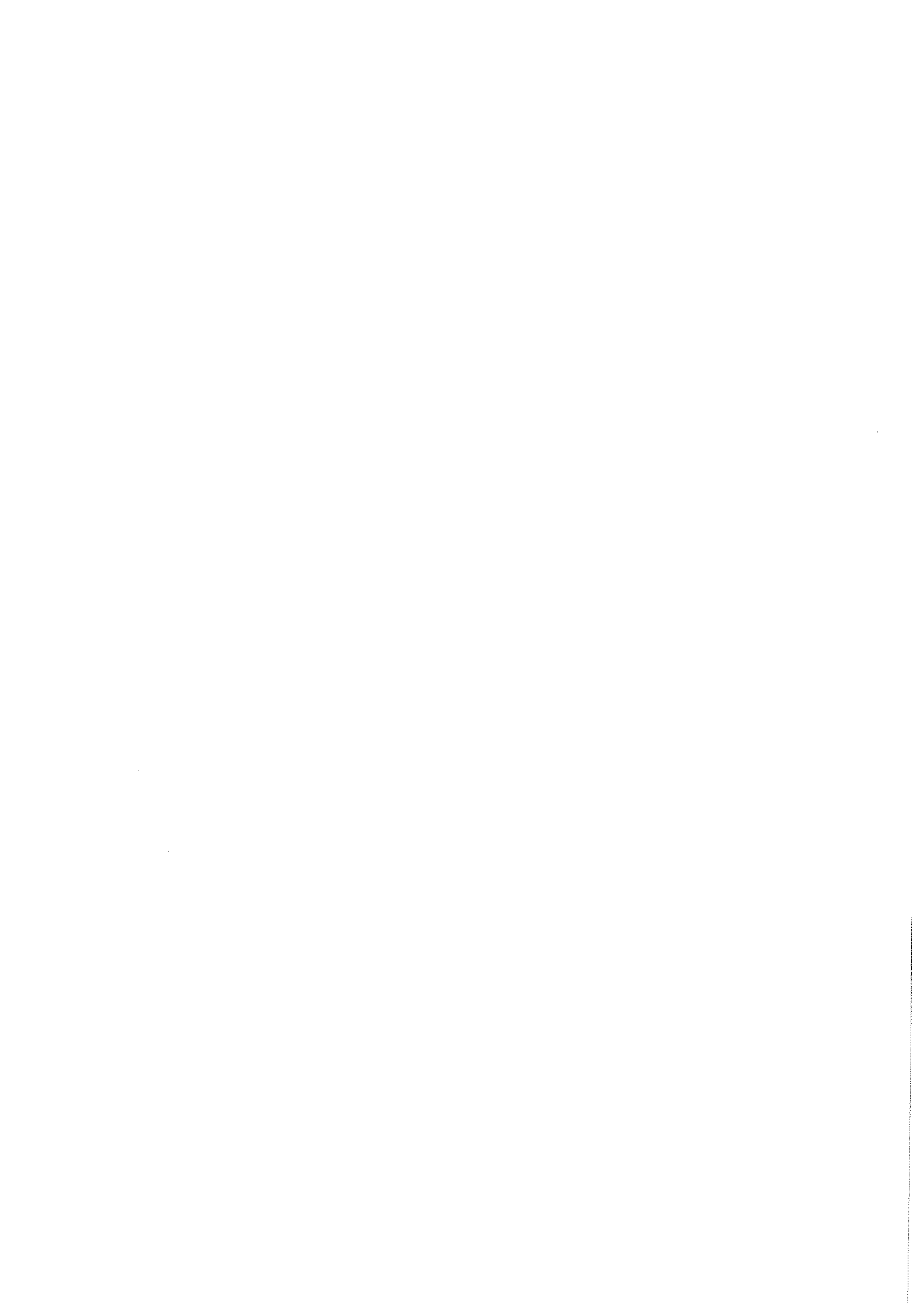
Nous sommes bien au fait de la question écologique et que l'éolien représente une énergie verte mais elle est malheureusement teintée de gris. Le gris des tonnes de béton coulé pour fixer ces gigantesques éoliennes et quid du coût de leur démantèlement (les éoliennes ont une durée de vie de 20 ans).

Je dis oui à une écologie qui ne sert pas à masquer les grands profits.

Avec mon respect.

--

Florian BEAUVARLET



Sujet : [INTERNET] parc eolien Courant
De : Xavier Roché <xavierroche-lusseauland@orange.fr>
Date : 10/02/2020 18:57
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur

Je suis totalement opposé au projet du parc éolien de COURANT. Il faisait très bon à vivre dans notre village de LUSSEAU jusqu'en 2014. Depuis on subit les nuisances du premier parc éolien de Courant (confirmé par le témoignage de DEPANN TELE SAT) sur le site qui lui se fait "des choux gras" sur nos nuisances. Comme c'est ce parc de trois éoliennes, dont une à 850 mètres de notre village ne suffisait pas ! Energie TEAM nous en rajoute 7 dans le nouveau projet. Toujours plus près toujours plus haut !! Mais où va-t-on s'arrêter ? Désormais la première éolienne E3 sera à 650 mètres de notre village. Trop c'est trop on en peut plus. Ces machines sont oppressantes et nous pourrissent la vie. Faites quelque chose, cette situation n'est plus tolérable. Je regrette aussi que nous n'ayons pas été informés des réunions publiques d'informations du 11 juillet et du 26 septembre 2019. Seule la commune de Courant et non les communes limitrophes qui vont recevoir les nuisances comme nous Lusseau commune de Landes.

Cordialement
Xavier Roché

